

C'est un cas isolé. Les gouvernements se fatiguent des cas isolés. Mais le député qui prend en main un de ces cas, et qui est heureux de le faire, est peut-être le dernier lien humain entre le citoyen et l'État. Il est particulièrement frustrant pour nous de voir ces règlements incompréhensibles—je déteste utiliser le mot «paperasserie» car on en abuse—refuser à nos concitoyens ce à quoi ils ont droit.

J'ignore si mes collègues apprécient Kafka qui est un philosophe contemporain de l'absurde. Il serait juste de dire que non seulement Kafka comprendrait parfaitement la situation, mais il parrainerait certainement le ministère du Travail et ses combines touchant le Régime des pensions du Canada et l'assurance-chômage. Kafka a mis en garde l'humanité disant que si un homme devenait l'esclave des rouages de la technologie moderne, les éléments d'une vie humaine normale seraient relégués au deuxième ou au troisième rang. C'était, comme je l'ai dit, un philosophe de l'absurde. Il se serait donc identifié très facilement avec la motion à l'étude.

**Une voix:** Et avec les praticiens de l'absurde.

**M. Fairweather:** Oui, avec les praticiens de l'absurde.

**M. Fairweather:** Tout député qui remplit sa tâche est bien versé dans l'absurde lorsqu'il traite avec l'actuel gouvernement.

**L'hon. M. O'Connell:** Vous êtes bien versé dans l'absurde.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fairweather:** Il n'y a aucun doute là-dessus, surtout lorsqu'on nous lit une série de statistiques où il est question de 600,000 chèques. En tant que députés, nous avons affaire à des individus et c'est un avantage pour le pays qu'on entretienne encore des relations de personne à personne. Nous constatons la différence entre l'insensibilité et la compassion. Ce pourrait être, en fait, le sujet idéal d'un manifeste électoral.

On publiera sans doute bientôt de longues listes électorales vantant une série de réalisations. Je présume que le gouvernement revendiquera à son actif le Régime des pensions du Canada. Nulle part il ne sera question, cependant, de l'orphelin qui a dû patienter sept mois avant de faire accepter sa réclamation. Nulle part il ne sera question des infirmes qui ont contribué de leurs deniers pour acheter leur droit à une pension qu'ils obtiennent six ou sept mois plus tard à cause de stupidités administratives. Cette motion a pour objet de secouer la torpeur béate du gouvernement et je suis heureux de l'appuyer.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux de voir cette motion figurer au *Feuilleton*, tout particulièrement parce qu'elle touche à un certain nombre de ministères. Elle révèle que les gens éprouvent des difficultés avec un grand nombre de ministères. Tous les députés reçoivent du courrier leur signalant des problèmes individuels. Les gens sont mal reçus quand ils essaient de régler promptement ce qui leur semble être des problèmes simples.

La question de l'assurance-chômage a été soulevée à de nombreuses reprises à la Chambre. J'ai toujours été surpris de voir que le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) pouvait lire les sottises que lui remettent certains fonctionnaires, et il l'a fait de nouveau aujourd'hui. Il a signalé que 600,000 chèques avaient été postés, mais à quoi cela rime-t-il? Tous les citoyens qui travaillent à un emploi qui leur

rapporte plus de \$25 par semaine et qui consacrent plus de 24 heures à leur emploi paient de l'assurance-chômage. C'est aussi certain que le soleil se lève et se couche. On déduit les primes de leurs chèques de paie.

Il n'est pas question de savoir s'ils veulent les payer ou non. On ne tient nullement compte de la possibilité d'un retard de courrier, d'une contribution perdue ou de la possibilité d'une erreur de l'ordinateur. Le gouvernement est très efficace quand il s'agit d'obtenir sa part. Mais il se sert de critères différents à l'endroit des individus qui lui présentent une réclamation.

La secrétaire parlementaire a souvent soutenu que 97 p. 100 des cas d'assurance-chômage sont réglés avant l'expiration de ce qu'il appelle une période normale. Quelle est la période normale, monsieur l'Orateur? Elle est de quatre à huit semaines. Tout ce qui dépasse huit semaines est considéré comme pas tout à fait normal. Cela veut dire que le travailleur devra attendre pendant une période s'étendant sur trois à quatre jours de paie. C'est pourquoi il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les gens s'adressent aux bureaux d'assistance sociale. J'y envoie un certain nombre de gens parce que j'éprouve une certaine sympathie à leur endroit, et je ne suis jamais certain que la Commission d'assurance-chômage réglera leur problème en peu de temps si jamais.

Je suis aussi prêt à dire à bien des gens que s'ils peuvent éviter de signer le certificat d'allocation, ils devraient le faire. Le montant des prestations que touchent ces gens n'est jamais de \$100, comme le prétend le gouvernement. Il est toujours bien inférieur à cette somme. C'est une impossibilité matérielle que de toucher \$100 en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Malgré toutes les brochures dans lesquelles on affirme que le travailleur a droit à \$100, il ne touche jamais ce montant.

**M. Perrault:** Vous feriez mieux de relire la brochure.

**M. Peters:** Je sais qu'on a réécrit cette brochure plusieurs fois, mais malgré toute la publicité qu'on lui donne, cette affirmation est fautive.

**M. Perrault:** Vous induisez vos commettants en erreur.

**M. Peters:** Il est bel et bien impossible de toucher \$100. La personne qui est habituée à un revenu annuel de \$8,000 ou \$10,000 s'aperçoit que \$100 est le minimum dont elle a besoin pour faire face à ses échéances. Mais on déduit l'impôt de ces \$100, si bien que le montant que touche la personne en fait est bien inférieur à ce chiffre. Certains des problèmes qui se posent à l'assurance-chômage sont la faute du gouvernement. L'ordinateur était une première erreur. Nous avons essayé d'économiser, mais je suis persuadé que la Commission d'assurance-chômage dépense plusieurs millions de dollars pour rectifier les erreurs commises dans le fonctionnement de son ordinateur. Dans les bureaux d'assurance-chômage de chaque province, un enregistreur des versements est relié à l'ordinateur. Les versements sont enregistrés sur un ruban qui est ensuite envoyé aux divers bureaux. Quand quelqu'un veut en retirer des renseignements, il doit explorer tout le ruban. Une région éloignée peut être en retard de deux ou trois jours et avoir à passer un certain nombre de rubans. Ce système est très dispendieux et pose des difficultés. Si quelqu'un téléphone pour avoir des renseignements, il ne peut obtenir de réponse parce que cela prend trop de temps et, évidemment, la personne qui répond au téléphone n'est pas reliée à la section qui s'occupe de l'ordinateur.